

RAPPORT SUR LE

03

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

GOUVERNEMENT

D'ENTREPRISE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport :

- de la composition du Conseil d'Administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- la rémunération des mandataires sociaux de la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2025.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Code de gouvernement d'entreprise

La société Alan Allman Associates se réfère, depuis le 5 mars 2021 au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au cours de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration a bien pris connaissance des points de vigilance du Code Middlednext.

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021	Adoptée	Sera adoptée	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	X		
R4 : Information des membres du conseil	X		

R5 : Formation des membres du conseil		X	
R6 : Réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités	X		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)*			X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X**		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »			X
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnité de départ	X***		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X***		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X***		
R22 : Revue des points de vigilance	X		

*au regard de la composition du Conseil ainsi que la taille du Groupe Alan Allman Associates, la mise en place du Comité RSE sera faite dans les prochaines années. Néanmoins, un référent RSE a été nommé au niveau du Groupe Alan Allman Associates et rapporte directement au Conseil d'Administration.

**La performance du Conseil d'Administration fait l'objet, tous les trois ans, d'une évaluation qui prend la forme d'une auto-évaluation, menée sous la conduite d'un consultant externe. Cette évaluation porte sur sa composition, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, une fois par an, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour d'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement.

*** Ces recommandations ne sont pas applicables dans la mesure où les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnités de départ, ni de régime de retraite supplémentaire, ni ne sont bénéficiaires de stock-options, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

Le Conseil d'Administration

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore jugé opportun, au regard de la composition du Conseil ainsi que la taille du Groupe Alan Allman Associates, de créer des comités autres que le Comité d'Audit. Notamment, bien que le Conseil d'Administration soit soucieux de suivre les recommandations du Code Middlednext et notamment la recommandation visant à l'instauration d'un Comité RSE au sein du Conseil d'Administration (R8), il a été jugé qu'au

regard de la composition du Conseil ainsi que de la taille du Groupe Alan Allman Associates, la mise en place du Comité RSE serait faite dans les prochaines années.

Néanmoins, le Conseil d'Administration ne s'interdit pas, pour des besoins ponctuels, de mettre en place, avec la Direction Générale et certains membres, des équipes de réflexion sur des sujets précis et un référent RSE a été nommé au niveau du Groupe Alan Allman Associates et rapporte directement au Conseil d'Administration.

Conformément à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), il revient également au comité d'audit de la Société d'être en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques notamment en matière de procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité, de recommander les commissaires aux comptes (ou organisme tiers indépendant) proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue concernant la certification du rapport de durabilité et de s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants exerçant des missions certification des informations en matière de durabilité.

1) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de sept administrateurs.

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, notre Conseil comprend trois femmes et quatre hommes. Dès lors, sur l'exercice 2024, le pourcentage de femmes présentes au sein du Conseil d'administration est donc supérieur à 40%.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à un an. En effet, lors de l'Assemblée Générale de la Société du 21 juin 2023 la durée des mandats des administrateurs a été réduite à un an.

Chaque administrateur en fonction :

- est en règle au regard des dispositions relatives au cumul des mandats ;
- s'engage à informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant pendant l'exercice de son mandat ;
- s'engage à faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2024, les administrateurs de la société étaient :

Nom, Prénom Fonction	Indépendance	Année de la première nomination	Echéance du mandat	Comité d'Audit
Jean-Marie THUAL Président Directeur Général	NON	2021	2025	NON
Karine ARNOLD	NON	2021	2025	NON

Membre du Conseil				
CAMAHEAL FINANCE Représentée par Cédric RATHS Membre du Conseil	NON	2021	2025	NON
Benjamin MATHIEU Membre du Conseil	OUI	2021	2025	OUI
Charles A GRATTON Membre du Conseil	OUI	2021	2025	OUI
Audrey BARRA LESAIN Membre du Conseil	NON	2023	2025	NON
Florent PERRIN-MERIC Membre du Conseil	NON	2024	2025	NON

Jean-Marie THUAL (Administrateur, Président Directeur Général)

Monsieur Jean-Marie THUAL a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 2021 avec effet à compter du 29 mars 2021, date à laquelle l'apport des titres ALAN ALLMAN ASSOCIATES INTERNATIONAL par Camahéal Finance a été effectif.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

En France :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Alan Allman Associates France	Président
3A CORPORATION LYON	Gérant
3A CORPORATION NANTES	Gérant
Héli AAA	Gérant
Vuillième	Président
Domaine de Kernevest	Président

A l'étranger :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Camahéal Finance	Administrateur et Directeur
Alan Allman Associates International	Gérant
3A CORPORATION	Gérant
DYNAFIN CONSULTING SA	Administrateur
DynaFin Management SA	Administrateur
Alan Allman Associates Benelux Sarl	Gérant
Alan Allman Associates Belgium SA	Administrateur

We+ SA	Administrateur
Digitalum SA	Administrateur
Privatum SA	Administrateur
Satisco Belgium SRL	Administrateur
Satisco SA (Luxembourg)	Administrateur
WE+ MONACO	Représentant permanent de l'Administrateur
AAA Amérique Inc.	Administrateur, Président, Chairman
AAA Amérique du Nord Inc.	Administrateur
3A CORPORATION Montréal Inc	Administrateur et Président
LES SOLUTIONS VICTRIX Inc.	Administrateur
VICTRIX SOLUTIONS INC.	Administrateur
EC Solutions Inc.	Administrateur
G.D.G. Informatique et Gestion Inc.	Administrateur
G.D.G Info Inc.	Administrateur
Académie Alan Allman Associés Inc.	Administrateur
Gurus Solutions USA	Administrateur
Teccweb Inc.	Administrateur
Teccweb USA Inc.	Administrateur
Automatisation 4help Inc.	Administrateur
Alan Allman Associates APAC	Directeur
WE PLUS PTE. LTD	Directeur
WE-plus HK LIMITED	Directeur
WE PLUS CONSULTING (MALEYSIA)	Directeur
Alan Allman Associates Portugal	Directeur
Alan Allman Associates Australia and New Zealand	Directeur
Alan Allman Associates Australia	Directeur
Winning LDA	Directeur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Sirus SA	Administrateur
Alike Partners	Gérant
A2CI	Gérant
Atmosphère	Gérant
Winning Scientific Management Porto	Directeur
Winning Scientific Technology	Directeur
Winning Incentive Grants	Directeur
Winning Accounting and Taxation	Directeur
Winning Shared Services	Directeur
Winning International	Directeur
Alan Allman Associés ADN 2 Inc.	Administrateur
15113652 CANADA INC.	Administrateur
Alan Allman Associés Québec Inc.	Administrateur
Source Évolution Inc.	Administrateur
Solutions ited Inc.	Administrateur
9205-2232 Québec Inc.	Administrateur

Solutions Gurus Inc.	Administrateur
10013242 Canada	Administrateur

Karine ARNOLD (Administrateur)

Madame Karine ARNOLD a été nommée par l'Assemblée Générale Annuelle du 23 juin 2021.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

En France :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Alan Allman Associates France	Directrice Générale
NoemFinance	Gérante

A l'étranger :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Alan Allman Associates Belgium	Administrateur
WE+ MONACO	Président Administrateur Délégué (représentant AAAFR)
AAA Amérique Inc.	Administrateur
AAA Amérique du Nord	Présidente finances et administration Administrateur
Alan Allman Associates APAC	Directeur
WE PLUS PTE. LTD	Directeur
WE-plus HK LIMITED	Directeur
WE PLUS CONSULTING (MALEYSIA)	Directeur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

Camahéal Finance représentée par Cédric RATHS (Administrateur)

Sur proposition de Jean-Marie THUAL, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 avril 2022, a coopté la société Camahéal Finance, représentée depuis le 31 décembre 2023 par Monsieur Cédric RATHS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Florian BLOUCTET. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

En France :

Néant

A l'étranger :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
3 Piccadilly Place S.à.r.l.	Gérant
3A Corporation S.à r.l.	Gérant
4 Piccadilly Place S.à.r.l.	Gérant
Alan Allman Associates International S.à.r.l	Gérant
Alpha Services Lux S.A.	Administrateur
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.	Gérant
AltaOne Investments S.à.r.l.	Gérant
AltaOne Silae GP S.à.r.l.	Gérant
Bario Participations S.A.	Administrateur
Batum S.A.	Administrateur
BFF INVESTMENTS S.à r.l.	Gérant
Blossom Holding S.A.	Administrateur
BlueRock Luxembourg S.à r.l.	Gérant
Bobbes Investments S.à.r.l.	Gérant
Camaheal Finance S.A.	Gérant
Cyan S.à.r.l.	Gérant
Equity Park Management S.à.r.l.	Gérant
Estel Marine S.à.r.l.	Gérant
Eurofund Group S.à r.l.	Gérant
Eurofund Holdings S.à r.l.	Gérant
Eurofund Investments UK Sarl	Gérant
Exe Valley S. à r.l.	Gérant
FunPlus (Lux) S.à.r.l.	Gérant
GII Altais S.à.r.l.	Gérant
Hausmann Finance	Gérant
Italian NPL Opportunities Fund II (GP) Sarl	Gérant
Italian Debt Restructuring (GP) Sarl	Gérant
KENAVO INVESTMENT	Administrateur
LFC Invest S.à.r.l.	Gérant
M&G Chemicals Brazil S.A.	Administrateur
Marcold S.à r.l.	Gérant
NIRAAMAYA Holdings S.A.	Administrateur
NIRAAMAYA INTERNATIONAL S.A.	Administrateur
PILAIR S.à.r.l.	Gérant
S.O.S. Smile Luxembourg S.à.r.l.	Gérant

SEATCAT S.A.	Gérant
SET SAIL HOLDING S.à.r.l	Gérant
Whitehawk X3 Holdco	Gérant
Whitehawk X4 Holdco	Gérant
Reference Financial Services S.A.	Administrateur
3 Piccadilly Place S.à.r.l.	Gérant
3A Corporation S.à r.l.	Gérant
4 Piccadilly Place S.à.r.l.	Gérant
Alan Allman Associates International S.à.r.l	Gérant
Alpha Services Lux S.A.	Administrateur
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.	Gérant
AltaOne Investments S.à.r.l.	Gérant
AltaOne Silae GP S.à.r.l.	Gérant
Bario Participations S.A.	Administrateur
Batum S.A.	Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
CESCO Holding S.A.SPF	Administrateur
Overlander Holdings Sarl	Gérant
Heimat AcquiCo S.à.r.l.	Gérant
Heimat InvestCo S.à.r.l.	Gérant

Benjamin MATHIEU (Administrateur)

Monsieur Benjamin MATHIEU a été nommé par l'Assemblée Générale Annuelle du 23 juin 2021.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Alan Allman Associés Amérique Inc.	Administrateur
Alan Allman Associés Amérique du Nord	Administrateur
10013242 Canada	Administrateur
Gurus Solutions USA	Administrateur
Les Solutions Victrix	Administrateur
Victrix Conseil	Administrateur
9205-2232 Quebec Inc.	Administrateur
EC Solutions	Administrateur
GDG Informatique et Gestion	Administrateur
GDG Info	Administrateur

Académie Alan Allman Associés	Administrateur
Alan Allman Associés Quebec	Administrateur
Source Évolution	Administrateur
Solutions Gurus	Administrateur
Teccweb	Administrateur
Solutions ited	Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Les Equipements MS Geslam	Administrateur
HelpOX	Administrateur
Mediagraph	CEO

Charles A GRATTON (Administrateur)

Sur proposition de Jean-Marie THUAL, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2021, a coopté Monsieur Charles A Gratton en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Meyer AZOGUI. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

Néant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

Audrey BARRA LESAIN (Administrateur)

Madame Audrey BARRA LESAIN a été nommée par l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2023.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

Dénomination des Sociétés	Qualité dans la Société
Digitalum SA	Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

Florence PERRIN MERIC (Administrateur)

Madame Florence PERRIN MERIC a été nommée par l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juin 2024.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

Néant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

2) Mode de fonctionnement du Conseil d'Administration

a- Modalités d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 29 mars 2021, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, qui sont exercées par Monsieur Jean-Marie THUAL.

b- Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la Société, qui sont mises en œuvre sous le contrôle du Président Directeur Général. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Il délibère sur toutes questions relevant de ses attributions légales et réglementaires.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Il procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Il désigne le Président et le Directeur Général.

Il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie.

c- Règles d'évaluation

La performance du Conseil d'Administration fait l'objet, tous les trois ans, d'une évaluation formalisée, menée sous la conduite d'un consultant externe. Cette évaluation porte sur sa composition, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, une fois par an, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour d'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement et met en place une auto-évaluation. Ce débat sur son fonctionnement a eu lieu le 22 avril 2024.

d- Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement. Il a adopté un règlement intérieur le 1er juillet 2021.

e- Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément à Code Middlenext, le Conseil examine chaque année ainsi qu'au moment de leur nomination, la situation d'indépendance de ses membres selon les critères définis par le Code Middlenext, à savoir :

- ne pas être, ni n'avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant de la société ou d'une société du groupe
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...)
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, deux membres du Conseil d'Administration sont des membres indépendants, à savoir Monsieur Benjamin MATHIEU et Monsieur Charles A GRATTON respectant ainsi la recommandation 3 du Code Middlenext (R3).

Néanmoins, le 15 janvier 2025, le Conseil a pris acte de la perte de la qualité d'indépendant de Monsieur Benjamin MATHIEU à compter du 1^{er} janvier 2025 à la suite de la conclusion d'un contrat de travail avec une société appartenant à la Société.

f- Périodicité des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

g- Convocation des administrateurs

La décision de réunion du Conseil d'Administration appartient au Président, mais tout membre qui le souhaite peut solliciter librement une réunion des administrateurs.

L'ordre du jour est fixé par le Président.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont convoqués par tout moyen légal, y compris verbalement.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement convoqués, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge, aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

h- Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués par le Président avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société et de toutes les informations importantes la concernant.

i- Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation. Pendant l'exercice 2024, ces réunions ont eu lieu au siège social de la société Alan Allman Associates.

Cependant, pour des raisons organisationnelles, il a été laissé la possibilité aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

L'ordre du jour est présenté par le Président et les points qui le composent sont abordés successivement.

j- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis après chaque réunion et des copies sont communiquées sans délai à tous les administrateurs.

k- Analyse de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2024

Compte tenu du nombre réduit de ses membres, le Conseil d'Administration a procédé, au cours de l'exercice, à la mesure quantifiée de son efficacité au moment de son auto-évaluation et a fait référence à aucun des référentiels utilisés classiquement en la matière.

Il s'est penché sur l'analyse de son activité et estime qu'il a au cours de l'exercice apporté un concours utile à de nombreuses prises de décision.

Il est par ailleurs convaincu qu'il a, par son action et le suivi qu'il a apporté aux actions de la Direction Générale en matière d'optimisation des procédures administratives et financières et de maîtrise des frais généraux, contribué de façon non négligeable à l'efficacité de la bonne gouvernance de la Société.

I- Utilisation des délégations

Un récapitulatif de l'utilisation des délégations du Conseil d'administration est en partie 7 du présent rapport financier annuel.

Le Comité d'audit

1) Composition du Comité d'Audit

Au 31 décembre 2024, le Comité d'Audit est composé de deux membres :

Nom	Fonction	Age	Nationalité	Date de la nomination
Benjamin MATHIEU	Président du Comité d'Audit Membre indépendant	54 ans	Canadienne	1er juillet 2021
Charles A GRATTON	Membre du Comité d'Audit Membre indépendant	62 ans	Canadienne	1er décembre 2021

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Parmi les recommandations du Code Middlednext, le Conseil d'Administration respecte la recommandation R6 qui vise l'indépendance du président du Comité d'Audit.

a- Evolution des membres du Comité d'Audit :

Il n'y a eu, au cours de l'exercice 2024, aucune évolution concernant les membres du Comité d'Audit.

Nom	Dates de mandat sur 2024	Commentaires
Benjamin MATHIEU	01-07-2021 – en cours	Nomination en tant que Président du Comité d'Audit lors de la constitution du Comité d'Audit du 1er juillet 2021
Charles A GRATTON	01-12-2021 – en cours	Nomination en tant que membre du Comité d'Audit

b- Indépendance :

Il a été constaté que Messieurs MATHIEU et A GRATTON répondaient, au 31 décembre 2024, aux critères d'indépendance et de compétences en matière comptable ou financière par leur expérience professionnelle.

c- Rémunération des membres du Comité d'Audit :

Le Conseil d'Administration a fixé lors de sa réunion du 28 avril 2021 le versement d'une rémunération d'activité (ex jetons de présence) d'un montant de 2.000 euros par réunion du Comité d'Audit et par membre du Comité d'Audit ainsi qu'une rémunération fixe annuelle d'un montant de 8.000 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Cette rémunération est conditionnée au critère d'indépendance des administrateurs et l'absence pour les opérationnelles de fonctions opérationnelles au sein du Groupe Alan Allman Associates.

2) Fonctionnement du Comité d'Audit

a- Rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission :

- l'examen des comptes semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration,
- l'assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- la vérification de la situation de la trésorerie de la Société et de ses filiales,
- la vérification des procédures de contrôle de gestion interne et du respect des règles de gouvernance,
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation des recommandations pour garantir l'intégrité de l'information financière ;
- suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée à l'assemblée générale.

b- Périodicité des réunions

Les réunions du Comité d'audit se tiennent de manière distincte des réunions du Conseil d'administration et sont présidées par le Président du Comité d'audit, Monsieur Benjamin MATHIEU qui est un membre indépendant.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Comité d'audit s'est réuni deux fois en visio-conférence, avec un taux de présence pour l'ensemble de ses membres de 100%.

Le Comité d'Audit a revu les comptes de l'exercice clos 2023 (le 15 avril 2024) et les comptes du premier semestre 2024 (le 16 septembre 2024). Il s'est également prononcé sur la communication financière relative à ces éléments financiers.

c- Convocation des membres du Comité d'Audit

Les Membres du Comité d'Audit sont convoqués par le Président du Comité d'audit.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Comité au cours desquelles sont examinés les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

d- Information des membres du Comité d'Audit

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Membres du Comité d'Audit leur sont communiqués avant la réunion.

e- Tenue des réunions

Les réunions du Comité d'Audit se tiennent soit au siège social ou en tout autre endroit en France ou hors de France soit par visio-conférence.

f- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux membres de ce Comité.

Pouvoirs du Président – Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, les cautions, avals et autres garanties donnés au nom de la société par le Président Directeur Général devait faire l'objet, sur l'exercice 2024, d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser la faculté prévue à l'article L.225-35 du Code de commerce et d'accorder une délégation globale au Directeur général pour signer des cautions, avals et garanties d'un montant en principal, inférieurs à 40.000.000 d'euros.

Cette délégation globale a été utilisée à plusieurs reprises, à savoir :

- la Société s'était portée caution personnelle et solidaire de la société Alan Allman Associates France dans le cadre de plusieurs financements pour un montant en principal de 11.140.000 d'euros.

- la Société s'était portée caution personnelle et solidaire de la société Alan Allman Associates Belgium dans le cadre de plusieurs financements pour un montant en principal de 9.315.000 d'euros.

Compte tenu de ces opérations, l'enveloppe octroyée par le Conseil d'administration le 17 janvier 2024 a été utilisée à hauteur de 20.455.000 euros.

Le Conseil d'Administration lors de sa décision du 15 janvier 2025 a décidé d'utiliser la faculté prévue à l'article L.225- 35 du Code de commerce et d'accorder une nouvelle délégation globale au Directeur général pour signer des cautions, avals et garanties d'un montant en principal, jusqu'à la somme de 40 000 000 d'euros, à réaliser en une ou plusieurs fois et pour une durée d'un an.

Cette délégation annule et remplace la délégation consentie par le Conseil d'Administration le 17 janvier 2024.

REMUNERATION DES MANDATAIRES

Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux (« say on pay »)

1) Consultation sur les éléments de rémunération versée ou due au cours de l'exercice 2024 (vote say on pay « ex post »)

Les informations du présent paragraphe relatives à la rémunération des mandataires sociaux de Alan Allman Associates au titre de l'exercice 2024, requises par l'article L22-10-34 du Code de commerce, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2025.

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs une rémunération de l'activité ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

a- Rémunération et avantages des administrateurs au titre de l'exercice 2024 :

La Société s'est dotée d'une politique de rémunération basée sur plusieurs critères, à savoir :

- que seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération de leur activité dans le cadre de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et/ ou du Comité d'Audit ;
- que la rémunération des administrateurs indépendants dépend entièrement de leur assiduité, la rémunération ne comportant qu'une partie fixe.

Le Conseil d'Administration a fixé lors de sa réunion du 28 avril 2021 le versement d'une rémunération d'activité (ex jetons de présence) d'un montant de 2.000 euros par réunion du Conseil d'administration par administrateur indépendant.

Tableau de synthèse des rémunérations au titre de cet exercice aux membres du Conseil d'administration :

	Rémunération des membres du Conseil d'Administration (exercice 2024) dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration d'Alan Allman Associates
--	--

	Montant annuel fixe	Montant annuel variable	Total
Jean-Marie THUAL	0€	0€	0€
Karine ARNOLD	0€	0€	0€
Audrey BARRA LESAIN	0€	0€	0€
Florence PERRIN-MERIC	0€	0€	0€
Camahéal Finance	0€	0€	0€
Benjamin MATHIEU	12 000€	0€	12 000€
Charles A GRATTON	12 000€	0€	12 000€

En complément, une rémunération est perçue par les membres indépendants du Comité d'Audit. Cette rémunération visée ci-dessous ne comporte qu'une partie fixe, basée sur la présence ou non du membre lors des réunions du Comité d'Audit :

	Rémunération des membres du Comité d'Audit (exercice 2024) d'Alan Allman Associates		
	Montant annuel fixe	Montant annuel variable	Total
Benjamin MATHIEU	8 000€	0€	8 000€
Charles A GRATTON	4 000€	0€	4 000€

Le montant brut global de la rémunération versée qui a été versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit s'est élevé à 36.000 euros, soit en dessous de l'enveloppe de 200 000 euros votée lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2021, contre 40.000 euros au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces rémunérations sont versées, depuis l'exercice 2024, de manière trimestrielle.

En complément :

- Les rémunérations individuelles des membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont versées prorata temporis selon la date d'entrée en fonction ou de cessation des administrateurs ;

Une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux de la Société mais également des filiales a été mise en place.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administrateurs en 2024 et 2023 :

	Montant versé en 2024	Montant versé en 2023
Jean-Marie THUAL*	0€	0€
Karine ARNOLD*	0€	0€
Audrey BARRA LESAIN*	0€	0€
Florence PERRIN-MERIC*	0€	0€
Benjamin MATHIEU	20 000€	22 000€
Charles A GRATTON	16 000€	18 000€
Camahéal Finance *	0€	0€

TOTAL	36 000€	40 000€
--------------	----------------	----------------

* Administrateur non indépendant n'ayant aucune rémunération au titre du mandat d'administrateur

- b- Ratio d'équité : Evolution des écarts de rémunération entre salariés et les dirigeants de la Société - montants versés sur les années concernées (charges sociales et patronales comprises - coût chargé pour la Société)

	2020*	2021**	2022**	2023**	2024**
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne	-	48 187	52 904	54 155	54 943
% de variation	-	-	9,79%	2,36%	1,46%
Rémunération médiane	-	46 705	47 910	47 987	48 345
% de variation	-	-	2,58%	0,16%	0,75%
Président-Directeur Général					
Jean-Marie THUAL	-	144 753	173 860	225 138	277 460
% variation	-	-	20,10%	29,49%	23,24%
Ratio moyen	-	3	3,28	4,16	5,01
% variation	-	-	9,33%	26,83%	20,43%
Ratio médian	-	3,09	3,63	4,69	5,69
% variation	-	-	17,48%	29,20%	21,32%

*Sur l'exercice 2020, il n'y avait aucun salarié au sein d'Alan Allman Associates (ex-Verneuil Finance).

** Les rémunérations moyennes et médianes sur les années 2021, 2022, 2023 et 2024 ont été calculées sur l'ensemble des salariés de la Société Alan Allman Associates ainsi que sur l'ensemble de ses filiales françaises comme étrangères, à l'exception des données relatives aux sociétés acquises durant l'année de référence ont été exclues.

- c- Rémunérations versées par la société Alan Allman Associates et les sociétés qu'elle contrôle

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Marie THUAL PDG		X		X		X		X
Karine ARNOLD Administrateur	X			X	X		X	
Benjamin MATHIEU Administrateur		X		X		X		X

Florence PERRIN-MERIC Administrateur	X		X		X		X
Charles A GRATTON Administrateur		X	X		X		X
Camahéal Finance Administrateur		X	X		X		X
Audrey BARRA LESAIN Administrateur	X		X		X		X

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Jean-Marie THUAL :

	Eléments de rémunérations (en euros)			
	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	275 000	275 000	225 000	225 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	2 460	2 460	1 870	1 870
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	NA	NA	NA	NA
Valorisation des avantages de toute nature	10 519	10 519	-1 732	- 1 732
TOTAL	287 979	287 979	225 138	225 138

En comparaison à la rémunération de personnes à poste similaire dans des structures similaires, il apparait que la rémunération de Monsieur Jean-Marie THUAL est bien inférieure à la rémunération médiane.

Monsieur Jean-Marie THUAL touche une rémunération au titre de ses mandats au sein de la Société et de ses filiales.

Monsieur Jean-Marie THUAL ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs.

En cas de départ de Monsieur Jean-Marie THUAL, ce dernier ne bénéficiera d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence.

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice N	Montants versés au cours de l'exercice N	Montants attribués au titre de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N-1
Benjamin MATHIEU*				
Rémunération au titre du mandat	20 000	20 000	22 000	22 000
Autres rémunérations	211 401*****	211 401*****	40 980	40 980
CHARLES A GRATTON				
Rémunération au titre du mandat	16 000	16 000	18 000	18 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Camahéal Finance				
Rémunération au titre du mandat	0	0	0	0
Autres rémunération	0	0	0	0
KARINE ARNOLD				
Rémunération au titre du mandat	0	0	0	0
Autres rémunérations**	211 293	211 293	219 604	219 604
AUDREY BARRA LESAIN				
Rémunération au titre du mandat	0	0	0	0
Autres rémunérations***	90 182	90 182	78 691	78 691
FLORENCE PERRIN-MERIC				
Rémunération au titre du mandat	0	0	0	0
Autres rémunérations****	139 072	139 072		

*Benjamin MATHIEU est également rémunéré, en plus de sa rémunération en tant qu'Administrateur de la société Alan Allman Associates, pour sa participation aux réunions des Conseils d'Administration des filiales canadiennes d'Alan Allman Associates (ex-jetons de présence) ainsi qu'en qualité de Gestionnaire des filiales canadiennes d'Alan Allman Associates, mission pour laquelle Benjamin Matthieu à perçu une rémunération via la conclusion le 6 mars 2024 d'un contrat de prestations de services.

** Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre de contrats de travail de Madame Karine ARNOLD au sein de filiales de la société Alan Allman Associates. Lors de sa nomination en tant que membre du Conseil d'Administration, il a été décidé de maintenir les contrats de travail de Madame Karine ARNOLD antérieur à sa fonction d'Administratrice.

Madame Karine ARNOLD ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. En cas de départ de Madame Karine ARNOLD, cette dernière pourra bénéficier d'une indemnité relative à une clause de non-concurrence d'une durée de 24 mois après le départ et d'un montant équivalent à 30% de sa rémunération. La Société pourra cependant la réduire ou y renoncer.

La rémunération variable de Madame Karine ARNOLD est déterminée à 100% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du résultat opérationnel de l'année en cours et de la croissance de ce résultat par rapport à l'année précédente.

*** Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre d'un contrat de travail de Madame Audrey BARRA LESAIN au sein de la société Alan Allman Associates.

Madame Audrey BARRA LESAIN ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. En cas de départ de Madame Audrey BARRA LESAIN, cette dernière n'aura aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence. La rémunération variable de Madame Audrey BARRA LESAIN est déterminée en fonction des opérations de croissance externe et des opérations de restructuration.

**** Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre d'un contrat de travail de Madame Florence PERRIN-MERIC au sein de la société Alan Allman Associates.

Madame Florence PERRIN-MERIC ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. En cas de départ de Madame Florence PERRIN-MERIC, cette dernière n'aura aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence.

*****Selon le taux de la Banque Communautaire Européenne du 31/12/2024.

2) Consultation sur les principes et critères composant les éléments de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux (vote say on pay « ex ante »)

En application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2025 sera appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération des mandataires sociaux et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

a- Politique de rémunération du Président Directeur général

Principes généraux

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux s'inscrit dans un strict respect de l'intérêt social de la Société et de l'atteinte de son plan de développement. Les éléments pris en compte par le Conseil d'administration dans l'analyse de la rémunération du directeur général et des administrateurs sont les suivants :

- élément court terme (composé d'une part fixe et d'une part variable) ;
- le cas échéant, élément de motivation à long terme à travers l'attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performance ;
- autres éléments : régime de prévoyance, frais de santé, garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les points d'attention pour la définition de la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, sont :

- comparabilité : la détermination des rémunérations tient compte des pratiques observées dans les groupes ou les entreprises exerçant des activités comparables ;
- cohérence : la rémunération des membres du Conseil d'administration est cohérente avec la politique salariale appliquée à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une part variable au sein de Alan Allman Associates. Elle respecte le cadre fixé pour le

niveau de rémunérations des « partners » des différents cabinets composant l'Ecosystème AAA ;

- performance : le mécanisme variable prend en compte la performance de la société à la fois sur des critères court terme et moyen terme.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 avril 2025, a décidé de ne pas augmenter la rémunération de Monsieur Jean-Marie THUAL au titre de l'exercice 2025. Dès lors sa rémunération fixe annuelle totale brute reste à 300 000 euros sans rémunération variable et ce, au titre de ses mandats au sein d'Alan Allman Associates France et Alan Allman Associates International.

3) Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2025, s'inscrit dans la continuité de la politique du Groupe.

La rémunération des membres du Conseil d'administration, au titre de leur mandat, se compose uniquement d'une rémunération au titre du Conseil d'administration et de ses Comités, dont le montant maximal est voté par l'Assemblée générale et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

Le montant de la rémunération globale allouée aux membres du Conseil d'Administration reste fixé à 200.000 euros selon la 9ème résolution votée lors de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2021.

MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont celles définies par la loi et les statuts de la société.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- La structure du capital est présentée dans le rapport de gestion.

- Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote sauf non-respect des dispositions relatives au franchissement du seuil de 1 % du capital ou des droits de vote ou à tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50 %, ni de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233 -7 et L. 233-12 du Code de commerce sont présentées dans le rapport de gestion.
- Il existe, à la date du présent rapport, des pactes en vigueur, d'engagement signés entre actionnaires et notamment avec Camahéal Finance qui entraînent des restrictions aux transferts d'actions. Lors des cessions effectuées auprès des managers clés du Groupe ainsi que dans le cadre des augmentations de capital réservées à des investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription, les cessionnaires se sont engagés à ne pas céder leurs titres durant des périodes de lock-up comprises entre 18 et 36 mois.
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux hormis les actions à droits de vote double.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont conformes aux règles légales et statutaires. Les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration sont présentés dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise et les délégations données au Conseil d'Administration figurent dans le rapport de gestion.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

